



Barière prévue pour accéder au hameau

Par **Rabenaus**, le **12/06/2014 à 20:09**

Bonjour,

J'habite un hameau et là, c'est la fin du chemin. L'accès est uniquement pour les riverains. Ce panneau se trouve à 5 km "plus bas" où il y a aussi une barrière jusqu'à présent toujours ouverte (je réside là depuis 9 ans).

La mairie prévoit de fermer la barrière et de distribuer les clefs aux personnes habitants le hameau. Est-ce légal ?

Merci.

Par **aguesseau**, le **12/06/2014 à 21:39**

bjr,
pour répondre il faudrait connaître la situation juridique du chemin.
au vu du panneau, il s'agit peut être d'un chemin privé dont l'accès est défini par le propriétaire.
cdt

Par **Rabenaus**, le **13/06/2014 à 00:23**

Le chemin est bien communale.